

COMMUNIQUE



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

23 octobre 2007

L'APCM approuve totalement et soutient l'annonce du ministre de l'Education Nationale sur la découverte des métiers au collège

Le ministre de l'Education Nationale vient de se déclarer favorable à la généralisation de l'option découverte professionnelle en classe de troisième et à la mise en place de parcours de découverte des métiers en classe de cinquième. Ces mesures contribueraient à réconcilier les Français avec les métiers qui sont porteurs de nombreux emplois.

Cette déclaration renforce la détermination de l'APCM d'obtenir une réforme en profondeur de l'orientation scolaire. Actuellement, l'orientation telle qu'elle est proposée aux jeunes, fait le plus souvent l'impasse sur les métiers.

L'APCM se fonde sur la difficulté rencontrée par de trop nombreux chefs d'entreprises artisanales à trouver des salariés qualifiés, ce qui relève du paradoxe dans une situation de chômage encore très élevé qui touche particulièrement les jeunes Français au moment d'entrer dans la vie professionnelle.

La rencontre des jeunes, au collège, avec les 512 métiers de l'artisanat ouvrirait des perspectives de carrières valorisantes dans les entreprises artisanales. Les jeunes peuvent les rejoindre à plusieurs niveaux, en passant par l'apprentissage, des filières d'IUT ou d'université préparant à la création reprise ou à la gestion d'une entreprise.

Contact presse :

Elisabeth de Dieuleveult

☎ 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00

✉ dieuleveult@apcm.fr